BULLETIN D'INFORMATION
N°180 – Août 2026

Les accords d'Evian du 18 mars 1962 : un marché de dupes



5 juillet 1962 : 700 civils européens assassinés



Année 2025 : Incarcération de Boualem SANSAL et de Christophe GLEIZES

L'ALGERIE DU FLN : 64 ANS DE DICTATURE, DE VIOLENCES ET DE CORRUPTION

Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord

95 rue d'Amsterdam
75008 Paris
Tél : 01 45 26 29 33

Mail : contact@mafa-pn.fr
Site : www.mafa-pn.fr
Page LinkedIn : MAFA
Chaine Youtube : Maison des agriculteurs et des français d'Afn

SOMMAIRE

P3 À 4 : EDITO
P5 À 7 : LA MAFA ET LES POUVOIRS PUBLICS
P8 À 13 : LES ACTIONS DE LA MAFA
P14 À 22 : GESTES MEMORIELS
P23 À 24 : TRIBUNE LIBRE : JEAN MONNERET
P25 : VIE DES ASSOCIATIONS
P26 À 29 : LA RUBRIQUE CULTURELLE
P30 : NECROLOGIE
P31 : BULLETIN D'ADHESION





EDITO

LES PROMESSES TRAHIES

Il y a soixante-quatre ans, le Front de Libération Nationale portait devant le monde une promesse solennelle.



L'Algérie indépendante serait une nation démocratique, plurielle et respectueuse de toutes ses composantes. Les accords d'Évian consacraient cette vision : les Européens d'Algérie qui choisiraient de rester jouiraient de droits égaux, leurs biens seraient protégés, leur place dans la société algérienne serait garantie. On connaît la suite.

Le 5 juillet 1962, jour même de la proclamation officielle de l'indépendance, cette promesse s'est noyée dans le sang à Oran. Pendant près de six heures, des civils français — hommes, femmes, enfants — ont été pourchassés, lynchés, massacrés dans les rues du centre-ville. On estime à 700 le nombre de victimes. Les 18 000 soldats français encore présents furent consignés dans leurs casernes. L'ordre, donné par celui qui les commandait, le général KATZ, est venu de Paris. L'armée n'est sortie qu'à dix-sept heures et le calme est revenu aussitôt, preuve que cette tuerie aurait pu être empêchée. Soixante-quatre ans après, ce massacre est à peine reconnu par la mémoire officielle française, et totalement nié par l'Algérie. Non, l'Algérie ne sera pas « *une oasis de paix où couleraient le lait et le miel* » comme le déclarait M. BEN BELLA le 19 juillet 1962 alors que continuaient les enlèvements d'européens et se déroulait le massacre des harkis...

Le FLN, passé du maquis au palais, n'a jamais relâché son emprise en s'inspirant dès l'indépendance du régime soviétique. Soixante-quatre ans de pouvoir continu n'ont produit ni alternance véritable, ni liberté de la presse, ni société civile autonome. En 2026, Reporters sans frontières classe l'Algérie au 145ème rang mondial sur 180 pays pour la liberté de la presse. Le mouvement de contestation pacifique du Hirak a été réprimé à travers une stratégie méthodique d'étouffement judiciaire, législatif et policier. Les velléités d'indépendance de la Kabylie sont impitoyablement écrasées par un pouvoir central qui traque, bâillonne et brise toute tentative d'émancipation dans cette région.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'affaire Christophe Gleizes, journaliste sportif français, arrêté en mai 2024 alors qu'il réalisait un reportage sur le club de la JS Kabylie. Son crime : avoir eu, des années auparavant, des échanges professionnels avec un responsable de ce club par ailleurs membre d'un mouvement autonomiste kabyle classé « terroriste » par Alger. Condamné le 29 juin 2025 à sept ans de prison ferme pour « apologie du terrorisme », Christophe Gleizes est incarcéré depuis plus d'un an. Reporters sans frontières parle d'un dossier d'instruction *« vide »*. La France *« regrette profondément… »*.

Cette affaire fait écho à celle de Boualem Sansal, qui a passé près d'un an dans les prisons algériennes pour *« atteinte à l'unité nationale »*, c'est-à-dire pour avoir pensé et écrit librement. Il a fallu l'intervention personnelle du président allemand Frank-Walter Steinmeier pour obtenir, en novembre 2025, une grâce présidentielle et son transfert à Berlin pour y être soigné d'un cancer. Depuis sa libération, Boualem Sansal a annoncé vouloir poursuivre le gouvernement algérien devant la justice internationale. Un journaliste sportif emprisonné pour avoir fait son métier, Boualem SANSAL incarcéré pour avoir exercé sa liberté de penser. Et dans les deux cas, le même arsenal juridique détourné : des lois prétendument antiterroristes mobilisées pour faire taire quiconque dérange le récit officiel.





EDITO

Or c'est précisément ce récit trompeur que le régime algérien vient de graver dans le marbre législatif. En effet, le 21 mai 2026 est entrée en vigueur la loi *« relative à la criminalisation de la colonisation française de l'Algérie »*, votée à l'unanimité par l'assemblée nationale algérienne dans sa version amendée le 9 mars 2026. Ce texte qualifie la colonisation de crime d'État imprescriptible et dresse, dans son article 4, la liste de trente pratiques érigées en crimes : exécutions extrajudiciaires, déplacements forcés, torture, pillage, essais nucléaires, viols — et, parmi elles, la *« conversion forcée au christianisme ».*

Ce dernier point concentre à lui seul toute la mauvaise foi du législateur. La conversion forcée au christianisme n'a jamais été une politique de l'État français en Algérie, au contraire ! Dès Louis-Philippe, l'administration coloniale s'est explicitement opposée aux efforts missionnaires. Sous Napoléon III, le sénatus-consulte de 1865 a expressément maintenu le droit personnel islamique pour les populations musulmanes. Les historiens sont formels sur ce point : la France n'a pas imposé le christianisme en Algérie, elle a, au contraire, empêché le prosélytisme religieux.

Ce régime qui criminalise rétroactivement des conversions forcées fictives est le même qui, aujourd'hui, persécute les chrétiens sur son sol. La Constitution algérienne de 2020 a supprimé la liberté de conscience de son texte. Les églises évangéliques sont fermées les unes après les autres. En 2023, le vice-président de l'Église protestante d'Algérie a été condamné à un an de prison pour avoir célébré un culte, des convertis au christianisme font l'objet de poursuites judiciaires….

La loi va plus loin. Elle qualifie de *« trahison »* la coopération des harkis avec l'armée française, une affirmation révisionniste surtout au regard des persécutions qu'eux et leurs familles ont subi après 1962. Elle prévoit des peines de prison allant de trois à dix ans pour quiconque ferait *« l'éloge de la colonisation »*. Elle demande la restitution de l'ensemble des archives et des biens transférés hors d'Algérie pendant la période coloniale.

Cette loi est un instrument de politique intérieure et de chantage diplomatique. Un régime qui n'a jamais tenu aucune de ses promesses démocratiques fondatrices se drape dans le souvenir falsifié d'une guerre d'indépendance et dans le récit anti-français pour faire oublier sa faillite politique, économique et morale.

Nous qui portons la mémoire des Français d'Afrique du Nord, nous ne nous laisserons pas criminaliser. Nos familles ont construit des routes, des écoles, des hôpitaux, des exploitations agricoles, ont soigné les épidémies endémiques. Elles ont vécu aux côtés des populations musulmanes et juives pendant des générations. Le 5 juillet 1962, juifs et chrétiens en ont été chassés dans le sang.

Notre mémoire ne constitue pas un délit, notre histoire n'est pas un crime.

La tragédie du 5 juillet 1962 n'est pas un accident de l'histoire. Elle est l'acte fondateur d'un système qui, soixante-quatre ans plus tard, emprisonne des journalistes et des écrivains, persécute ses minorités religieuses, et légifère pour interdire qu'on regarde son propre passé et le nôtre avec impartialité. Le sort de Christophe Gleizes nous le rappelle avec une acuité particulière : la mémoire que nous défendons n'est pas tournée vers le passé. Elle éclaire le présent et l'avenir.





LA MAFA ET LES POUVOIRS PUBLICS

Intervention de M. Jean Félix VALLAT auprès de M. DOMINE COHN, directeur adjoint du cabinet de Mme la ministre Alice RUFO pour la réouverture du droit à pension des pupilles de la Nation de la guerre d'Algérie

Envoyé : jeudi 2 avril 2026 19:11
À : 'david1.domine-cohn@intradef.gouv.fr' <david1.domine-cohn@intradef.gouv.fr>
Objet : Droit à pension pour les pupilles de la Nation de la guerre d'Algérie

Monsieur le Directeur de cabinet,

Je suis interpellé depuis plusieurs mois par des pupilles de la Nation victimes de violences terroristes en Algérie durant la guerre éponyme.
La loi de programmation militaire de 2018 a injustement supprimé le droit à pension de victime civile de cette guerre, d'autant qu'ont conservé ce droit les victimes de la même guerre sur le sol métropolitain, au Maroc et en Tunisie.

A la demande de la MAFA ce droit a été réintroduit par amendement gouvernemental à la loi de programmation militaire du 1er août 2023 au seul bénéfice des pupilles de la Nation qui ont subi non seulement la perte de leurs parents mais ont été également victimes d'actes de violence durant le conflit. Néanmoins cette mesure bienvenue a été lourdement amoindrie par une recevabilité limitée dans le temps, soit un dépôt des demandes dans les 6 mois suivant la publication de la loi, c'est-à-dire le 5 février 2024 au plus tard. Un tel délai dont on comprend mal la logique a tari de nombreuses demandes en raison de preuves difficiles à retrouver vu l'ancienneté des faits. En outre l'administration (ONAC-VG et ses relais locaux) ainsi que nos associations n'ont pas été en mesure dans ce court délai de mener une campagne d'information suffisante.

Une centaine de demandes ont néanmoins été déposées avant le 5 février 2024. Selon nos informations le public éligible à une réouverture du délai ne dépasserait certainement pas une cinquantaine de dossiers et aurait un retentissement considérable dans la population rapatriée qui a l'impression d'être sacrifiée à la politique tendant à rétablir des relations apaisées avec l'Algérie.

Comme vous le savez, conformément à l'article 40 de la constitution une telle mesure, en raison de son impact financier, même limité, ne peut relever que de l'initiative gouvernementale.
La réintroduction du droit à pension pour les pupilles de la Nation a été décidée par l'article 15 de la loi de programmation militaire du 1er août 2023. Ladite loi devant être actualisée ce printemps, elle pourrait servir de support à l'institution d'un nouveau délai semestriel.
Dans ce contexte il me serait agréable que vous m'accordiez prochainement une audience pour que le processus souhaité se fasse en accord avec le gouvernement.

Dans l'attente de votre retour, bien cordialement
Jean Félix VALLAT
Président de la Maion des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord





LA MAFA ET LES POUVOIRS PUBLICS

Faisant suite à l'intervention de M. Jean Félix VALLAT auprès de Mme la sénatrice Jocelyne GUIDEZ, courrier de cette dernière à Mme la ministre Alice RUFO

De : Contact MAFA-PN

SÉNAT

Paris, le 5 mai 2026

Jocelyne GUIDEZ

Sénatrice de l'Essonne

Secrétaire de la Commission des Affaires Sociales

Vice-Présidente de la Délégation Sénatoriale aux outre-mer

Présidente du Groupe d'études Monde Combattant et Mémoire

Vice-Présidente du Groupe d'études Handicap

Maire honoraire de Saint-Chéron

Auditrice de l'IHEDN

Objet : Proposition d'amendement relatif à la réouverture du droit à pension des pupilles de la Nation de la guerre d'Algérie

Madame la Ministre,

Je souhaite appeler votre attention sur la situation des pupilles de la Nation de la guerre d'Algérie.

La loi de programmation militaire du 1er août 2023 avait rétabli le droit à pension pour les pupilles de la Nation doublement frappés par la perte d'un parent leur ayant conféré cette qualité et par les actes de violence qu'ils ont personnellement subi et affectant gravement leur santé.

Or, le délai de six mois prévu pour le dépôt des demandes s'est avéré insuffisant, eu égard aux difficultés d'établissement de l'imputabilité de faits anciens. Ainsi, près d'une cinquantaine de pupilles de la Nation n'ont pu déposer leur dossier dans les délais impartis.

Je me permets de rappeler que l'amendement gouvernemental adopté en 2023 avait été suggéré par mes soins, en ma qualité de présidente du groupe d'études « Monde combattant et mémoire », à l'issue de l'audition de Monsieur Jean Félix VALLAT, Président de la Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord.

Dans ces conditions, il apparaît justifié de prévoir, par voie d'amendement, la réouverture temporaire de ce délai pour une durée de douze mois, afin de rendre recevables les demandes n'ayant pas pu aboutir.

Je vous propose que cet amendement s'intègre dans le projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense, dont l'examen est prévu à compter du 2 juin prochain au Sénat.

Son impact budgétaire demeurerait limité, estimé à environ 39 911 euros annuels. Ce travail a été conduit en lien avec Monsieur Jean Félix VALLAT. Vous trouverez en pièces jointes le projet d'amendement ainsi que son chiffrage.

Je vous saurais gré de bien vouloir examiner cette proposition avec toute l'attention qu'elle appelle et vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Bien sincèrement

Jocelyne GUIDEZ





LA MAFA ET LES POUVOIRS PUBLICS

Courrier du ministre de l'Intérieur, M. Laurent NUNEZ à M. Jean Félix VALLAT

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Ministre

Monsieur Jean-Félix VALLAT
Président de la Maison des Agriculteurs et des
Français d'Afrique du Nord
M.A.F.A
95, rue d'Amsterdam
75008 PARIS

Paris, le 27 JUIL. 2026

Réf. BDC/2026/D06/56493/ SCCI/ CR

Monsieur le Président,

Vous aviez eu l'amabilité de m'inviter à la cérémonie de recueillement du 64ème anniversaire du massacre d'Oran, qui s'est tenue le 5 juillet dernier à Paris, et je vous en remercie vivement.

Toutefois, les contraintes de mon agenda ne m'ont pas permis d'être présent.

Espérant que cet événement se soit déroulé conformément à vos souhaits, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Laurent NUÑEZ

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 40 07 60 60
Adresse internet : www.interieur.gouv.fr

BDC/2026/08776427





LES ACTIONS DE LA MAFA

LES ELECTIONS NATIONALES MAJEURES DES 3 ANNES A VENIR (SENATORIALES, PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES) OBLIGENT NOS ASSOCIATIONS A S'UNIR SUR UNE PLATE FORME DE REVENDICATIONS COMMUNES

Extraits des courriels du Président Jean Félix VALLAT adressés aux présidents des associations représentatives de rapatriés

De : Contact MAFA-PN
Envoyé : jeudi 15 janvier 2026 23:58
…. « Chers amis, l'écoulement du temps accroît le manque de réactivité des gouvernements face à nos demandes qui risquent de devenir résiduelles à leurs yeux. La gravité de la situation des finances publiques pourrait avoir pour conséquences l'amenuisement des crédits en faveur des rapatriés, en dehors de ceux affectés aux harkis et à leurs familles par la loi n° 2022 -229 du 23 février 2022, ce dont nous nous félicitons. Dans ce contexte difficile et la perspective des prochaines échéances électorales, il est indispensable à mes yeux que nous définissions et présentions ensemble les revendications ultimes des rapatriés dont seuls les atermoiements des gouvernements successifs ont retardé la prise en considération…. ».

De : Contact MAFA-PN
Envoyé : samedi 22 août 2026 23:56
À : Objet : Parlons nous !

…. "Les échéances électorales majeures de 2026 (sénatoriales) et 2027 (présidentielles et vraisemblablement législatives) se rapprochent et il conviendrait comme nous l'avons évoqué lors de notre réunion de préciser et d'harmoniser les revendications/demandes spécifiques à chacune de nos associations. Je vous propose qu'Anne Marie PEREZ, secrétaire générale du CDHA et moi-même en soyons les coordonnateurs …….
Nous vous rappelons que notre démarche est apolitique, nous communiquerons ou présenterons la synthèse de nos travaux à tous les partis qui présenteront des candidats aux élections précitées et ferons part à nos adhérents de leurs réponses.(….) Le projet sera alors transformé en un véritable "Livre blanc" de 6 à 8 pages, avec, pour chaque proposition, quatre rubriques : Constat, Proposition, Justification, Bénéfices attendus.
Notre collectif est pour l'instant composé des associations qui ont répondu à notre première invitation faite par courriel du 15/01/2026, soit :
ANERANA / ANFANOMA / ASSOCIATION DU 26 MARS / ASSOCIATION DES FAMILLES VICTIMES DU 26 MARS / CDHA / CLAN / CSCO / GAMT / GRFDA / MAFA.

Si d'autres associations représentatives voulaient nous rejoindre, elles sont les bienvenues !
Nous comptons sur votre engagement pour enrichir cette première ébauche et sommes à votre disposition pour tout échange de vive voix.
Bien amicalement / Jean Félix VALLAT / Anne Marie PEREZ





Projet d'une plate-forme de propositions en faveur des Français d'Afrique du Nord et de leurs descendants

Pour une politique de mémoire, de justice et de transmission apaisée

Soixante-quatre ans après l'indépendance de l'Algérie, soixante-dix ans après celle du Maroc et de la Tunisie, de nombreux enjeux demeurent d'actualité pour les Français d'Afrique du Nord, leurs familles et leurs descendants. Ces propositions s'inscrivent dans une démarche républicaine visant à finaliser le travail de reconnaissance engagé depuis plusieurs années, à répondre aux attentes légitimes des familles concernées et à transmettre aux générations futures une histoire pleinement intégrée au récit national.

Au-delà des Français d'Afrique du Nord, ces mesures participent à une meilleure connaissance de notre histoire de France et veulent contribuer à la paix des mémoires.

1. Faire vivre la mémoire

1.1. Commémorations nationales

Modifier le décret n° 2003-925 du 26 septembre 2003 instituant la journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » de la guerre d'Algérie afin de mieux prendre en compte l'ensemble des victimes concernées. Le texte proposé en remplacement de l'existant serait : *« il est institué une journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, dont les victimes civiles, assassinées ou disparues, notamment celles du 26 mars 1962 rue d'isly à Alger et du 5 juillet 1962 à Oran. Cette journée est fixée au 5 décembre »*

Instituer une journée nationale d'hommage aux victimes civiles du 26 mars 1962 à Alger

1.2. Préserver les lieux de mémoire

1.2.1. Les cimetières chrétiens et juifs en Algérie

Mettre en œuvre un programme pérenne d'entretien, de sauvegarde et de préservation des cimetières chrétiens et juifs situés en Algérie, en lien avec les autorités compétentes et les associations concernées.

1.2.2. Les archives

Regrouper dans un lieu unique, adapté et accessible au public l'ensemble des archives aujourd'hui dispersées : Agence Nationale pour l'Indemnisation des Français d'Outre-Mer (ANIFOM), Service Central des Rapatrés (SCR) et autres fonds, afin d'assurer leur conservation, leur valorisation et surtout leur consultation par les historiens, les chercheurs et les familles.





1.2.3. Le Site internet « GRAINES DE MEMOIRE »

Assurer le financement du développement du site internet « GRAINES DE MEMOIRE » afin qu'y figurent à terme tous les enlevés portés disparus (civils et militaires) ainsi que les civils assassinés au cours de la guerre d'Algérie ainsi que d'autres pages de mémoire sur la présence française en Algérie

2. Soutenir les victimes et leurs familles

2.1 Les disparus civils et militaires de la guerre d'Algérie

2.1.1 Le droit de savoir

Appliquer le « droit de savoir » aux familles des personnes enlevées et portées disparues durant la guerre d'Algérie, droit promu par l'Assemblée générale de l'ONU fin 2006, et officialisé à Paris le 6 février 2007.

2.1.2 Constitution d'une banque ADN

La constitution d'une banque ADN avec le concours des familles de disparus devra permettre l'identification des dépouilles lorsque nous pourrons aller sur les charniers présents en Algérie. Cette démarche a été appliquée par les Etats Unis, en accord avec le Vietman pour rechercher leurs soldats disparus lors de la guerre éponyme.

2.2 Les civils assassinés au cours de la guerre d'Algérie

Financer un travail de recherche visant à établir la liste de tous les civils assassinés par le FLN au cours de la guerre d'Algérie et les intégrer sur le site internet "GRAINES DE MEMOIRE"

2.3 Corriger les situations restant en attente

Lever les délais de forclusion pour les demandes de pension des pupilles de la Nation, pérenniser les dispositifs de secours sociaux destinés aux bénéficiaires de la loi n° 61-1439 du 26 décembre 1961 et prenant en compte les différentes modifications apportées à ce texte à ce jour.

2.4 Médaille du terrorisme

Ouvrir à l'ensemble des victimes civiles de la guerre d'Algérie l'accès à la médaille de reconnaissance attribuée aux victimes du terrorisme.

2.5 Inscription des personnes reconnues « Morts pour la France » au cours de la guerre d'Algérie sur les monuments aux morts municipaux





Permettre, à la demande des familles, l'inscription des Français d'Algérie reconnus « Morts pour la France » sur le monument aux morts de leur commune de rapatriement.

3. Garantir et consolider un financement adéquat et légitime

Clarifier les perspectives des budgets consacrés aux « rapatriés » dans les lois de finances à venir.

4. Reconstituer le groupe de travail "Rapatriés" à l'Assemblée Nationale ainsi que le groupe de travail G2T au ministère des Ancienc Combattants chargé des rapatriés

Malgré nos demandes, ces deux groupes de travail n'ont pas été reconstitués après la dissolution de l'Assemblée Nationale en 2022. Ils permettaient pourtant à la représentation nationale et au gouvernement d'être à l'écoute du monde rapatrié de manière régulière. Il est essential de les reconstituer.

5. Conforter le pôle de recherche national et international des Français d'Algérie

La ville d'Aix en Provence, au positionnement géographique idéal, est devenue le principal pôle de recherche consacré à l'histoire de la présence française en Afrique du Nord. Trois institutions aixoises sont complémentaires. Il conviendra de conforter ces structures par une mise en commun de moyens spécifiques.

- Les Archives nationales d'outre-mer (ANOM), pour les archives publiques,
- Le Conservatoire de la mémoire des Français d'Afrique du Nord (CDHA), qui conserve et développe le principal et le plus important fonds privé consacré à cette histoire, ouvert à tous les publics,
- L'association Généalogie Algérie Maroc Tunisie (GAMT) dont les travaux en matière de généalogie pour les familles ayant vécu en Afrique du Nord au cours de la période française font référence.

6. Éducation nationale : capitaliser sur les parcours pédagogiques du CDHA au niveau national.

Diffuser au niveau national les parcours pédagogiques développés par le CDHA avec l'académie d'Aix-Marseille et l'ONAC-VG. L'objectif est de permettre à tous les enseignants d'accéder à ces outils, de capitaliser sur les témoignages des derniers acteurs de cette histoire et d'en assurer la pérennité.

7. Conclusion

Ces propositions ne concernent pas uniquement les Français « rapatriés » d'Afrique du Nord. Elles intéressent également leurs enfants et petits-enfants, qui souhaitent comprendre leur histoire familiale, ainsi que l'ensemble de la communauté nationale.

Reconnaître, conserver et transmettre cette mémoire participe à la construction d'une Histoire de France complète, fidèle à sa diversité et plus apaisée. Les associations signataires souhaitent que ces propositions puissent être prises en considération par le Gouvernement ainsi que par les candidats aux prochaines échéances électorales nationales, afin qu'elles donnent lieu à des engagements concrets au service de la mémoire, de la recherche, de la transmission et de la cohésion nationale.





LES ACTIONS DE LA MAFA

Retour sur la Page LinkedIn de l'association.

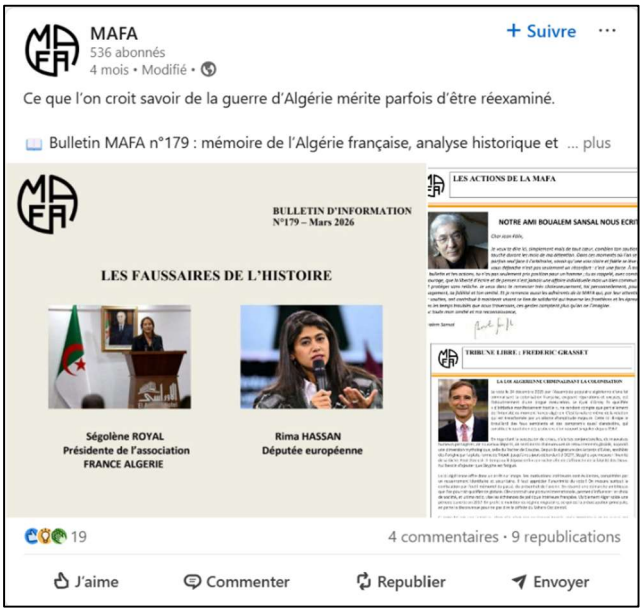
La MAFA a initié sa présence sur LinkedIn il y a deux ans avec un objectif clair : toucher le plus grand nombre de personnes sensibles à l'histoire des Français d'Algérie et porter les revendications de l'association auprès des décideurs. La stratégie mise en œuvre a produit des résultats très satisfaisants, tant en volume qu'en qualité d'audience. Aujourd'hui, notre page dénombre un total de 536 abonnés qui consultent et republient régulièrement nos publications, un nombre en perpétuelle croissance.





Le résultat le plus remarquable n'est pas la croissance quantitative — bien qu'elle soit très significative — mais la nature de l'audience constituée : historiens universitaires, journalistes de médias nationaux, officiers généraux, hauts fonctionnaires, parlementaires et responsables institutionnels mémoriels.

Une audience qui confère à la MAFA une légitimité numérique inédite, permise par des années de travails au contact des politiques, journalistes, et autres secteurs d'intérêt.



Au-delà des chiffres, cette présence construit un espace de dialogue respectueux et documenté, diffuse l'information, élargit notre audience et renforce les liens entre chercheurs, familles et institutions. Les illustrations présentes en sont des exemples.

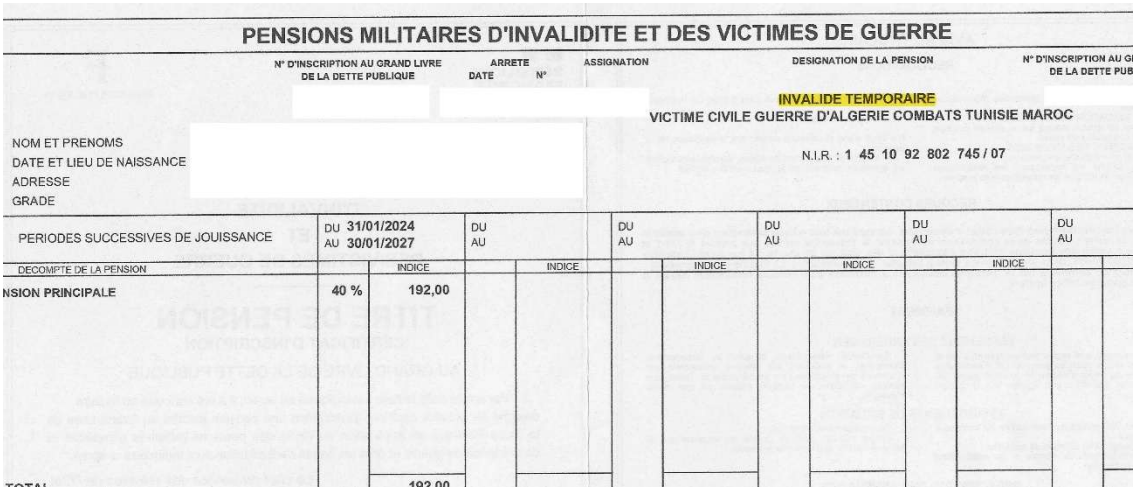
Nous invitons adhérents, partenaires et sympathisants à s'abonner, partager nos publications et faire vivre cette communauté. La mémoire se transmet aussi par les réseaux : chaque abonnement, partage ou interaction contribuent à diffuser une histoire fidèle aux faits. En renforçant cette présence, la MAFA inscrit son action dans le présent, fidèle à sa mission : faire vivre la mémoire avec rigueur, dignité et engagement.





LES ACTIONS DE LA MAFA

ATTENTION, TOUTES LES PENSIONS DE VICTIMES CIVILES DE LA GUERRE D'ALGERIE NE SONT PAS ACCORDEES A TITRE PERENNE !



PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE ET DES VICTIMES DE GUERRE

N° D'INSCRIPTION AU GRAND LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE | ARRETE DATE | ARRETE N° | ASSIGNATION | DESIGNATION DE LA PENSION | N° D'INSCRIPTION AU GI DE LA DETTE PUB

INVALIDE TEMPORAIRE
VICTIME CIVILE GUERRE D'ALGERIE COMBATS TUNISIE MAROC

NOM ET PRENOMS
DATE ET LIEU DE NAISSANCE
ADRESSE
GRADE

N.I.R. : 1 45 10 92 802 745 / 07

PERIODES SUCCESSIVES DE JOUISSANCE	DU 31/01/2024 AU 30/01/2027	DU AU	DU AU	DU AU	DU AU	DU AU
DECOMPTE DE LA PENSION	INDICE	INDICE	INDICE	INDICE	INDICE	
NSION PRINCIPALE	40 % 192,00					

Exemple d'un titre de pension temporaire

La MAFA a obtenu en 2023 la réouverture du droit à pension pour les pupilles de la Nation de la guerre d'Algérie. Il convient de rappeler qu'en dehors des pensions mentionnant leur caractère définitif sur le titre de concession toutes les autres ont un caractère temporaire. L'article L121-8 du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre dispose : « *La pension a un caractère définitif lorsque l'infirmité causée par la blessure ou la maladie est reconnue définitive. A défaut la pension est concédée pour 3 ans et peut être convertie en pension définitive dans les conditions prévues par décret en Conseil d'Etat…. Les conditions dans lesquelles la pension attribuée à titre temporaire à un pensionné âgé de plus de 75 ans peut être convertie en pension définitive sont fixées par décret en Conseil d'Etat* … ».

En substance le processus est le suivant :

- La pension est concédée pour 3 ans à compter de son entrée en jouissance laquelle est la date de dépôt de la demande. Par exemple, une demande enregistrée le 5 janvier 2023 ouvre droit à des arrérages jusqu'au 4 janvier 2027. Elle peut être convertie en pension définitive après des examens médicaux (article R21-3)
- Après les examens médicaux la situation du pensionné est revue : soit la pension est renouvelée à un taux égal ou supérieur au taux primitif, soit elle est supprimée si l'invalidité a disparu ou a un taux inférieur au minimum indemnisable. S'agissant des blessures comme les stress post-traumatiques ou les troubles psychiques le renouvellement est à titre définitif. Pour les maladies comme les atteintes physiques la situation est définitivement fixée au bout de 9 ans (articles R121-4-R121-5).
- Pour les pensionnés âgés de plus de 75 ans à la fin de la période triennale, leur situation est définitivement fixée, que leur infirmité soit une blessure ou une maladie (article R121-6).

A l'approche de la fin de la période triennale, l'administration, en l'occurrence le Service des Pensions de la Rochelle, vous informera de la procédure de renouvellement. Il est utile que vous répondiez à ces demandes ; de vous rendre à l'expertise médicale et de présenter des certificats médicaux attestant la persévérance ou l'aggravation de votre pathologie.

N'hésitez pas à contacter la MAFA si vous avez besoin d'explications complémentaires





LES GESTES MEMORIELS

JEUDI 26 MARS 1962 / HOMMAGE AUX VICTIMES DE LA RUE D'ISLY PAR NICOLE FERRANDIS

26 mars 2026 ! 64 ans déjà, pourtant le souvenir de cette journée est intact pour ceux qui l'ont vécue. Nous **Nous n'avons rien oublié**. …. Ce jour là, hommes, femmes se rassemblent, ils marchent en cortège. Leur intention est simple : rejoindre Bab-el-Oued, apporter vivres et soutien à une population éprouvée, lui montrer qu'elle n'est pas abandonnée, exiger la fin d'un blocus inhumain. Ils n'ont pour seul symbole que leur drapeau : celui de la France. Les barrages s'écartent, rien n'est fait pour les arrêter. A hauteur de la Grande Poste, à l'entrée de la rue d'Isly, leur progression est stoppée. Face à eux, des soldats lourdement armés. La foule attend devant ce barrage, immobile comme l'attestent les photos prises par des journalistes. Et soudain, sans sommation, les soldats ouvrent le feu sur la foule. La panique est totale. Chacun tente de fuir, de se protéger, de s'abriter…. Mais les balles continuent de faucher, jusque dans le dos de ceux qui cherchent à échapper à la mort. Les blessés jonchent le sol. Certains seront achevés. Un civil à proximité hurle *"mon lieutenant je vous en supplie, criez halte au feu, avec moi, halte au feu"*. Le lieutenant relaye enfin l'ordre. Les tirs s'arrêtent un instant. le soir même, un premier bilan fait état de 46 morts. Dans les jours suivants, les chiffres avancés par les médecins atteindront la centaine et plus de 200 blessés… Officiellement aujourd'hui, 49 victimes ont été identifiées mais nous n'aurons jamais la liste définitive. Courir dans les hôpitaux, les cliniques, retrouver les siens, parfois vivants, reconnaitre les corps pour les autres. Et puis les interdictions ... Pas de veillée, pas d'hommage religieux, pas même la liberté d'accompagner dignement nos morts. Ils seront transportés, sans nous, vers les cimetières, sans adieu, sans la possibilité de les embrasser une dernière fois… Et puis ce sera le long, l'interminable silence, puis la fable du tir de provocation ... Si chaque année, nous racontons cette tragédie devant ce mémorial où grâce aux efforts conjugués de notre association avec l'Anfanoma, nous avons pu faire inscrire les noms des victimes tombées rue d'Isly - et si dans d'autres lieux aujourd'hui nos compatriotes en font tout autant devant les stèles associatives - ce n'est pas parce que nous nous complaisons dans notre douleur. C'est simplement que nous voulons rendre un hommage solennel aux nôtres, témoigner tant que nous le pouvons encore de cet épisode dramatique arrivé une semaine après le cessez-le feu en Algérie, perpétré par ceux-là même dont le devoir était de les protéger. Les armes de notre patrie se sont retournées ce jour-là contre notre drapeau commun. Et parce que nous ne serions plus protégés mais pris désormais pour cible, nous devrons fuir, fuir notre terre natale. Echapper aux enlèvements devenus quotidiens… Fuir pour ne pas mourir. Comment ne pas penser à nos compatriotes oranais qui n'auront pu partir ou cru pouvoir rester en Algérie ? Ils seront assassinés dans des conditions horribles.. Comment oublier qu'ils auront tambouriné en vain aux portes des casernes espérant trouver du secours. Elles demeureront closes ! ***Je tiens aussi à rendre hommage à tous les Militaires Morts pour la France venus pour nous protéger. Dans quelques instants, les noms des 49 victimes du 26 mars 1962 s'élèveront sur la colonne centrale de ce Mémorial. Lorsque retentira la sonnerie aux Morts, elle s'adressera à toutes les victimes, connues ou non, aux Harkis et à leurs familles, ainsi qu'à tous ceux tombés ou disparus, civils ou militaires durant ces années tragiques. Nous ne les oublions pas. Ils sont tous présents dans notre cœur et dans notre Mémoire.***



Nicole FERRANDIS Pdte des Familles Victimes du 26 mars



M. ESCORCIA Directeur de Cabinet de Mme RUFO





DISCOURS DE COLETTE DUCOS ADER PRONONCE PAR LEA BENHAMOU, PETITE FILLE DE DISPARU, A L'OCCASION DU GESTE MEMORIEL DU 5 JUILLET 2026 DEVANT LES COLONNES DU MEMORIAL DE LA GUERRE D'ALGERIE ET DES COMBATS DU MAROC ET DE LA TUNISIE



Monsieur le représentant du chef de l'Etat

Madame la directrice adjointe du service départemental de l'ONACVG de Paris

Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames Messieurs les élus municipaux, ,

Monsieur le président du souvenir français

Mesdames et Messieurs les Présidents d'associations de rapatriés et de harkis

Messieurs les représentants de l'association des soldats disparus en Algérie

Chers amis,

Durant les enlèvements massifs perpétrés après la signature des **accords d'Évian** le 18 mars 1962, le gouvernement français n'ignorait rien du climat d'insécurité qui sévissait en Algérie. Moins encore les groupes du **FLN**, puisqu'ils en étaient les organisateurs. Les conséquences qui en rejaillissaient sur la population ne pouvaient davantage leur échapper. Ce terrorisme frappera cette population civile désarmée.

Il faudra attendre bien des années pour que le dossier des « *enlevés portés disparus* » fasse l'objet d'un véritable intérêt de la part de l'État français. Ce n'est en effet que dans les années 2000, soit après quarante ans, que les familles commencèrent à être écoutées. Ainsi, la commission « Disparus », mise en place par la MIR, publiera en 2009 la liste des victimes d'enlèvements qui défile ici sur les colonnes lumineuses.

Pour nous, ce n'était qu'un début, car bien des pages sombres demeuraient occultées. Notamment celles du 5 juillet 1962, ce massacre d'Oran dont nous commémorons aujourd'hui le souvenir. Des historiens algériens et français influents, souvent peu favorables à la population européenne d'Algérie, minimisaient le nombre de victimes, et certains allèrent jusqu'à dire qu'il ne s'était pas passé grand-chose.

Le Président de la République, M. Emmanuel Macron, a peut-être écouté d'autres voix. Il a en tout cas paru tenir compte des énormes efforts que nos familles, nos adhérents, nos amis universitaires et nombre de nos compatriotes ont prodigués pour faire connaître cette tragédie et réclamer justice pour les victimes. Dans l'allocution prononcée lors d'une réunion avec les associations représentant les familles des rapatriés d'Algérie de 1962, le 26 janvier 2022 à l'Élysée, il qualifia d'« impardonnable pour la République » la fusillade de la rue d'Isly à Alger, le 26 mars, et estima que le « massacre du 5 juillet 1962 » à Oran devait être « reconnu ».

Évoquant la « surenchère atroce d'insécurité et de violence », « d'attentats et d'assassinats » qui marquèrent la fin de la guerre d'Algérie, Emmanuel Macron exhorta également à reconnaître et à « regarder





en face » le massacre du 5 juillet 1962 à Oran, qui toucha « des centaines d'Européens, essentiellement des Français ».

Enfin un geste d'apaisement. Mes chers amis, ne pensez pas que cette reconnaissance soit arrivée spontanément dans l'esprit de notre Président. Ce n'est que le fruit du travail de nos associations, en particulier de la ténacité de Nicole Ferrandis, représentante des familles victimes de la fusillade de la rue d'Isly à Alger, soutenue par l'ANFANOMA et son président yves Sainsot et celle du GRFDA, soutenu depuis par l'ARMR et son président Jean Félix VALLAT, par la MAFA et son défunt président Jean-Pierre Seroin, puis maintenant Jean-Felix Vallat, l'ARMR ayant fusionné avec la MAFA.

Le GRFDA a bénéficié de l'aide précieuse d'historiens tels que le général Faivre, Jean Monneret, Jean-Jacques Jordi, Guy Pervillé, Jean Francois Mattéi, Daniel Lefeuvre et d'autres encore que nous ne pouvons tous citer. Sans eux, il eût été difficile de faire changer l'esprit négatif, voire hostile, qui bloquait notre dossier depuis tant d'années.

Certes, nous sommes là, et nous constatons que les choses ont changé, mais il reste beaucoup à faire. Ainsi, nous n'avons pas obtenu le droit de savoir ce qu'il est advenu des dépouilles de nos enlevés portés disparus. Aucune enquête n'a été menée.



Gerbes des associations et du gouvernement

Ne désespérons pas : le chemin sera long, et la génération qui suivra aura à cœur, souhaitons-le, de régler ce dossier.

L'ONU et la Ligue des droits de l'homme ont longtemps ignoré nos souffrances et nos attentes. Là aussi, nous sommes peut-être à un tournant. Ce n'est qu'en septembre 2025 que le GRFDA a été reçu par la Commission des disparitions forcées de l'ONU dans ses bureaux de Genève.

Tout dernièrement, le secrétariat nous a informés que notre dossier avait été étudié et que les gouvernements algérien et français allaient recevoir une demande concernant la suite réservée aux multiples enlèvements de 1962.

Est-ce une victoire ? Peut-être pas, mais une certaine avancée, sans doute. Je tenais à vous en informer.

Le ministre des Affaires Etrangères et la ministre Déléguée aux Anciens Combattants ont été mis au courant par mes soins de la réaction de la Commission des disparitions forcées. Restera ensuite à solliciter l'État algérien afin qu'il veuille bien ouvrir ses archives et ses charniers**.** D'où notre mobilisation pour la création d'une banque ADN pour nous, familles encore debout. L'avenir dira si ce combat — notre combat, celui du GRFDA et des autres associations — continuera de progresser.

Si ce document est lu par la petite fille d'un disparu, c'est que mon état de santé ne me permet pas de faire un long déplacement. Ce n'est pas une maladie grave, mais elle est très invalidante. À tous, merci pour votre écoute et votre confiance. Je me tiens à votre disposition. Vous pouvez me joindre par téléphone.





DISCOURS DE JEAN FELIX VALLAT PRONONCE LE 5 JUILLET 2026 DEVANT LES COLONNES DU MEMORIAL DE LA GUERRE D'ALGERIE ET DES COMBATS DU MAROC ET DE LA TUNISIE



Monsieur le directeur de cabinet de la ministre déléguée auprès du ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants représentant M. le Président de la République ainsi que Mme la ministre déléguée

Monsieur Serge BARCELLINI, Président du Souvenir Français

Mme Nelly GARNIER et M. François Marie DIDIER conseillers de Paris

Madame Marie-Suzel Tabard, directrice adjointe du service départemental de l'ONACVG de Paris

Mesdames et Messieurs les parlementaires et leurs représentants

Mme Massieux, directrice adjointe des Hauts lieux de la mémoire nationale en Île-de-France

Monsieur le Major Roger LECOT représentant le Général Henry Jean FOURNIER président de SOLDIS Algérie

Messieurs les représentants du Président du Secours de France

Mesdames et Messieurs les Présidents d'associations d'anciens combattants, de harkis et de rapatriés ou leurs représentants et leurs amis métropolitains,

Mesdames, Messieurs,

La France est un pays de mémoire lourde qui s'épuise à célébrer ses victoires, ses libérations, mais aussi cède souvent, trop souvent, aux passions tristes du masochisme qui réécrit rétroactivement l'histoire en appliquant des critères moraux actuels à des faits antérieurs et accable de reproches les générations contemporaines qui ne sont pas responsables du passé.

Ce masochisme est d'autant plus intolérable lorsqu'il se cumule avec le sectarisme : 3 articles du journal Le Monde en date des 7 8 et 9 juin 2026 étaient consacrés aux mémoires blessées de la guerre d'indépendance de l'Algérie.

Sont ainsi interrogés par la journaliste les seules victimes algériennes des violences françaises, toutes militantes de la lutte armée. Prisonniers de leurs schémas idéologiques dépassés, ces journalistes et médias voudraient que nous n'ayons jamais existé et nous condamner à une mort mémorielle. Ils n'y arriveront pas !

En effet, dans ces 3 articles, ni les Algériens favorables à la France ni les pieds noirs confrontés à la terreur aveugle du FLN n'ont été sollicités pour livrer leurs témoignages. Pourtant 5.625 civils européens ont été victimes en Algérie du terrorisme indépendantiste, 26.598 civils musulmans ont subi le même sort tragique (rapport de l'historien Jean-Jacques Jordi de décembre 2020 demandé par Mme Darrieusseq, ministre déléguée aux anciens combattants chargés des rapatriés). La stratégie du FLN a toujours été claire depuis le début de la guerre d'Algérie : éradiquer par tous les





moyens les nombreux artisans du vivre ensemble, qu'ils soient musulmans, juifs ou chrétiens, en semant la haine et le désespoir. S'ajoute à cette liste tragique le massacre abominable des harkis. Cette sélection inhumaine des victimes frappées sur le même sol dont elles étaient les unes et les autres issues est un soufflet à la République qui, dans plusieurs journées nationales, honore celles et ceux qui se sont engagés pour elle de 1954 à 1962, souvent au prix de leur vie.

La guerre d'Algérie opposait l'aspiration de nombreux algériens à la séparation avec la France à l'aspiration d'autres habitants de ce territoire au maintien de leur terre dans l'ensemble français. Exclure ces derniers de la discussion critique sur le conflit c'est admettre que le fait survenu est sacré et indiscutable ; pour ces faussaires, ce qui est arrivé est, par définition, bon et juste. Dès lors les forces contraires au fait survenu doivent être jetées aux oubliettes de l'Histoire sans que leur cause soit admise au débat.

Or il y a débat sur la présence française en Algérie. Certes sur le plan des droits politiques, les évolutions statutaires sont d'une rare timidité et même si l'ordonnance du 7 mars 1944 étend par étape la citoyenneté française à l'ensemble des habitants de l'Algérie, le collège unique électoral n'est proclamé qu'en 1958. Cette timidité dans l'extension du suffrage universel est cependant la marque de la société française tout entière : les femmes françaises n'ont obtenu le droit de vote que par l'ordonnance du 21 avril 1944 et les militaires par l'ordonnance du 17 août 1945.



Gerbes de la Présidence de la République et du Ministère des Anciens Combattants

Il n'est pas contestable que la condition sociale des intéressés était très inférieure à celle des européens comme en témoigne Albert CAMUS en 1939 au sujet de la situation des habitants de la Kabylie. Néanmoins le pied noir le plus emblématique d'entre nous a défendu jusqu'à sa mort le maintien de la France en Algérie où selon lui devaient et pouvaient vivre dans la justice, je le cite, « *des populations différentes, imbriquées sur le même territoire* ». La nuance doit être introduite, nonobstant la partialité obsessionnelle des décoloniaux, à travers quelques exemples :

- La mainmise supposée brutale et inégalitaire du patrimoine rural (l'agriculture étant la principale activité économique de l'Algérie) n'est pas avérée : 56.3 % des domaines dépassant 100 hectares appartenaient à des non-européens,
- Les transferts de fonds métropolitains publics et privés en direction de l'Algérie représentaient entre 1952 et 1962 la somme de 3.528 milliards d'anciens francs alors que les transferts algériens vers la France représentaient seulement 3.350 milliards d'anciens francs (Jacques MARSEILLE, bilan économique de la colonisation française – Dictionnaire historique de la vie politique française au XXème siècle, PUF septembre 2003).
- Le revenu moyen des européens d'Algérie était inférieur de 20 % à celui des hexagonaux.

Ainsi l'Histoire n'était pas écrite d'emblée. La disparité civique, économique, et sociale entre les divers peuplements de l'Algérie était susceptible d'être progressivement comblée dans un cadre français rénové.

D'ailleurs les indépendantistes ont failli perdre la partie. En mai 1958 d'immenses manifestations ont lieu dans toutes l'Algérie. Les manifestants sont européens et musulmans et ont un slogan, la fraternisation. Dès cette année





LES GESTES MEMORIELS

l'émergence civique des musulmans est spectaculaire. Aux élections législatives de 1958, 67 députés d'Algérie siègent à l'Assemblée nationale, dont 46 sont de statut local donc musulmans. Le bachaga BOUALEM en fait partie comme vice-président de l'assemblée. Le premier semestre de 1959 enregistra l'élection de 14.921 conseillers municipaux dont 11.865 musulmans, de 32 sénateurs dont 22 musulmans. Pour accélérer la scolarisation de tous, 800.000 enfants sont inscrits dans les écoles à la rentrée de 1959.
Le général De Gaulle, après s'être servi des pieds noirs, des musulmans pro-français et de la ferveur patriotique du 13 mai 1958 pour accéder au pouvoir, est investi par l'Assemblée nationale le 1er juin 1958. Il annonce officiellement le 3 octobre 1958 le plan de Constantine devant la préfecture de la même ville, une année avant de se parjurer en décidant l'abandon définitif de l'Algérie française et de ses habitants de toutes origines favorables à la France. Ce plan, d'un montant de 1.000 milliards d'anciens francs, soit 20 milliards d'euros environ, avait notamment pour objectifs :



De gauche à droite : Emmanuelle Cuignet, Jean-Felix Vallat, Monique Chavrondier

- la construction de 200 000 logements, hébergeant 1 million de personnes ;
- la redistribution de 250 000 hectares de terres agricoles ;
- le développement de l'irrigation ;
- la création de 400 000 emplois industriels ;
- la scolarisation de tous les enfants en âge d'être scolarisés à l'horizon de 1966 ;
- l'emploi d'une proportion accrue de Français musulmans d'Algérie dans la fonction publique (10 %)
- l'alignement des salaires et revenus sur la métropole.

A peine un an après la définition de ce programme de francisation de l'Algérie le projet est abandonné. Le général de Gaulle annonce le 16 septembre 1959 l'entame de l'autodétermination. Le plan de Constantine est abandonné, l'élan né de la fraternité franco-musulmane est balayé sous l'effet conjugué d'une opinion métropolitaine gangrénée progressivement par l'assimilation sartrienne de la colonisation au nazisme, le réalisme froid d'intellectuels libéraux qui comme Raymond ARON estiment démesuré le coût financier de la francisation des Algériens. Ces appréciations établissent une confusion regrettable entre aspiration légitime des habitants des empires coloniaux à la pleine citoyenneté et une sécession obligatoire et immédiate. La Nouvelle Calédonie, où se sont rapatriés de nombreux pieds noirs, est aujourd'hui l'exemple éclatant du contraire malgré les difficultés du processus apparaissant dans le résultat des dernières élections provinciales dans le territoire.
En ce beau jour de juillet 2026, devant les colonnes du quai Jacques CHIRAC, nos pensées vont vers la journée du 5 juillet 1962. C'est Oran qui sombre dans l'épouvante. Dans l'inertie de l'armée française, une foule d'émeutiers stimulée par les fanatiques du FLN se déchaîne dans une fureur homicide. Dans le grand Oran c'est 353 personnes disparues, 362 personnes dont le décès est constaté. En tenant compte des cas incertains, on dénombre 700 victimes européennes disparues ou assassinées.

En nous recueillant chaque année en leur souvenir, c'est l'ensemble de celles et de ceux, européens, musulmans, civils et militaires, qui constituaient le parti de la France qui sont dans nos pensées. Le président de la République, lorsqu'il a reçu nos associations à l'Elysée le 20 janvier 2022 a d'ailleurs déclaré à propos du 5 juillet 1962 : *« ce massacre doit être regardé en face et reconnu ».* En m'inspirant de l'ode de Charles Péguy, mort au combat le 5 septembre 1914, à la veille de la bataille de la Marne, je dirais à sa suite en m'adressant à la France, *« Mère, voici vos fils d'Algérie qui se sont tant battus ».* Je vous remercie.

Jean Félix VALLAT, Président de la Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord





LES GESTES MEMORIELS

5 JUILLET 2026 : DEPOT DE GERBES AU MEMORIAL DE LA GUERRE D'ALGERIE



LES GERBES DU MEMORIAL



JEAN MONNERET JF VALLAT (PDT MAFA)
YVES SAINSOT (PDT ANFANOMA)



GERARD JOUVE
(VICE PDT CSCO)



NICOLE FERRANDIS
(PDTE FAMILLES DU 26 MARS)



Les Portes Drapeaux



Yves SAINSOT Président de l'ANFANOMA

A L'ARC DE TRIOMPHE :



JF VALLAT *STEPHANE SARRAT*
PDT MAFA *ADMINISTRATEUR CDHA*

JEROME BRUN *JEAN LARMANDE*
PDT ALLO *PDT CERCLE ALGERIANISTE PARIS*





ORAN, 5 JUILLET 1962 : UN DEVOIR DE MEMOIRE ENFIN ENTENDU

La MAFA salue l'initiative de la sénatrice Valérie Boyer et du député Julien Odoul

C'est avec une profonde émotion que la population de rapatriés d'Algérie a accueilli la proposition de résolution déposée par la sénatrice Valérie Boyer en juin 2025 et celle du député Julien Odoul déposée le 4 juillet 2026. Ces deux propositions de résolution ont le même but : demander la reconnaissance officielle du massacre de près de 700 civils européens à Oran le 5 juillet 1962. Ce geste courageux nous encourage dans le combat pour la vérité et la mémoire que nous menons avec d'autres depuis soixante ans.



Valérie BOYER



Julien ODOUL

Article 13 de la proposition de résolution de Valérie BOYER déposée au Sénat: *« Invite le Gouvernement à donner un caractère officiel à la commémoration organisée chaque 5 juillet en mémoire des 700 victimes européennes enlevées et assassinées à Oran le 5 juillet 1962 par des indépendantistes algériens ainsi que de tous les disparus civils et militaires de la guerre d'Algérie et à appuyer les démarches visant à solliciter la présence de parlementaires algériens à cette même cérémonie. »*

Extrait de la proposition de résolution de Julien ODOUL déposée à l'Assemblée Nationale : « *reconnaît le massacre commis à Oran le 5 juillet 1962 contre la population civile française, constate la responsabilité de l'État français dans la non-protection des ressortissants français menacés et exécutés ce jour-là, et rend hommage à la mémoire des victimes ainsi qu'à leurs familles et à l'ensemble des rapatriés d'Algérie, souhaite l'inscription d'une journée nationale de commémoration du massacre du 5 juillet 1962 à l'agenda des journées nationales et cérémonies officielles, ainsi que l'apposition d'une plaque commémorative nationale à la mémoire des victimes…., ce drame, longtemps occulté, demeure une blessure ouverte pour les familles des victimes et pour tous ceux qui ont vécu l'exil. Aucune reconnaissance officielle n'a jamais été prononcée ».*

Depuis des décennies, nos associations œuvrent pour que cette tragédie ne soit plus ignorée. Par nos témoignages, nos publications et nos commémorations, nous avons contribué à faire émerger cette vérité dans le débat public. Aujourd'hui, grâce à la détermination de parlementaires sensibles à la justice historique, la France commence à regarder en face cette page douloureuse de son histoire.

L'action de Valérie Boyer et Julien Odoul n'est pas partisane : elle est morale, républicaine et humaine. Elle rend hommage aux victimes, rétablit la vérité et reconnaît la souffrance des rapatriés qui ont porté ce deuil dans le silence.

Nous appelons l'ensemble des élus à soutenir cette résolution qui vise à reconnaître le massacre d'Oran, la douleur de nos familles, à restaurer la vérité, et à refuser l'oubli.

Le 5 juillet 1962 ne doit plus être une date effacée : il doit devenir un symbole de mémoire, de justice et de fraternité retrouvée.





LES GESTES MEMORIELS

JOURNEE INTERNATIONALE DES DISPARUS / PORT VENDRES 30 AOUT 2026
MONUMENT A LA MEMOIRE DES 652 MILITAIRES DISPARUS ET JAMAIS RETROUVES
AU COURS DE LA GUERRE D'ALGERIE



De 1954 à 1962, près d'un millier de militaires français ont été portés disparus en Algérie. Quelques-uns sont revenus après une captivité difficile. Mais 652 militaires ne sont jamais revenus, *« ni morts ni vivants »*, et leur corps n'a jamais été retrouvé.

Le monument de Port Vendres leur est destiné afin que leurs familles et leurs amis puissent venir se recueillir. Il a été inauguré en 2022 et une cérémonie s'y déroule chaque 30 août dans le cadre de la journée internationale des disparus de l'ONU qui revendique le DROIT DE SAVOIR le sort des disparus.

Lorsqu'un militaire français est porté disparu, un doute lancinant s'installe et devient la source d'un désespoir constant mais aussi d'une espérance permanente : il n'est peut-être pas mort !

Car si la mort est une rupture définitive, une absence irrémédiable mais palpable du fait de la présence du corps qui permet peu à peu de faire le deuil du mort, la disparition est un drame sans fin, une absence indéfinie qui ne permet jamais de mettre un terme à la souffrance comme on ferme un tombeau puisqu'il n'y a pas de tombeau.



Dépôt des gerbes du GRFDA, du CDHA et de la MAFA par Colette DUCOS ADER et Jean Félix VALLAT



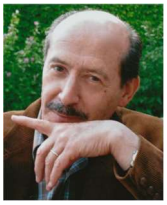
C'est pourquoi l'association SOLDIS Algérie, présidée par le général FOURNIER, soutenue par plus de 2500 donateurs individuels, 100 associations (dont la MAFA) et le ministère des Armées a fait ériger un monument qui est à la fois un lieu de mémoire et de recueillement pour les familles et les proches des disparus mais aussi un témoignage de reconnaissance de la Nation pour le sacrifice de ses soldats portés disparus en Algérie.

Qu'ils reposent en paix et demeurent dans nos mémoires





TRIBUNE LIBRE : JEAN MONNERET HISTORIEN



Un point d'Histoire: Les Enlèvements d'Européens en 1962 : *Contre une erreur trop répandue*



Qu'une erreur soit avalisée par des gens plus ou moins nombreux ne l'empêche pas de demeurer une erreur. Concernant les enlèvements d'Européens, chacun sait aujourd'hui que leur chiffre explosa après le 19 mars 1962, jour de la proclamation des Accords d'Evian. Divers commentateurs (il s'agit rarement d'historiens « patentés ») ont cru pouvoir dénoncer à ce sujet une responsabilité du clan Ben-Bella/Boumediene. Qu'en est-il ?

Au printemps 1962, alors que la perspective de l'Indépendance de l'Algérie se rapprochait à grands pas, le FLN fut traversé par une grave scission. Deux camps s'opposèrent : d'un côté le GPRA (Gouvernement Provisoire de la République Algérienne) établi à Tunis et que présidait Ben Khedda et en face, l'Etat-Major Général (EMG) de l'Armée des frontières, basé en Tunisie et au Maroc et dirigé par Houari Boumediene. Ben Bella, l'ancien prisonnier d'Aulnoye fit allégeance à ce dernier, dès sa libération. Le clan Ben-Bella/Boumediene et ses partisans n'hésitèrent pas à contester, mais que verbalement, une partie des Accords d'Evian, lors du Conseil National de la Résistance Algérienne (CNRA) tenu à Tripoli le 25 mai 1962. Dès lors certains en conclurent qu'ils les avaient ensuite sabotés Le texte des Accords dûment revêtu de la signature de Krim Belkacem reconnaissait aux Européens le droit de séjourner en Algérie et d'y participer à la vie politique. Il n'en fallut pas davantage à quelques commentateurs pour juger le GPRA plus modéré tandis que l'EMG et le clan Ben-Bella/Boumediene leur paraissaient plus radicaux.

De là à imaginer que ledit clan avait utilisé les enlèvements pour faire fuir les Pieds-Noirs et rendre l'exode irréversible, il n'y avait qu'un pas. Il fut vite franchi. Pourtant, il manquait, afin d'établir ce point, une chose indispensable aux yeux des Historiens : un socle documentaire solide et des témoignages divers et convergents. A ce jour, les deux font toujours défaut. La responsabilité du clan Ben-Bella/Boumediene dans l'épuration ethnique qui toucha les Européens d'Algérie demeure donc une simple hypothèse. Plus que jamais s'impose à l'Historien de rappeler les contraintes de la méthode historique comme la nécessité de se méfier des fausses évidences. Car, en effet plusieurs faits établis contredisent ladite hypothèse.

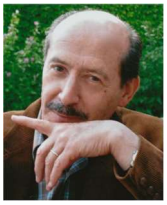
1°/ La réunion précitée du CNRA à Tripoli, le 27 mai 1962, approuva les Accords d'Evian *à l'unanimité*. C'est la désignation du Bureau Politique qui se révéla une pierre d'achoppement et entraîna la rupture.

2°/ L'idée que les Algériens opposés au GPRA fussent décidés à mettre Evian en échec (voire, à en croire certains, à poursuivre la guerre) et qu'ils aient organisé à cette fin les rapts d'Européens est fort discutable. Bien sûr, ces rapts sont une réalité dramatique. Nombreux après le 19 mars, ils se sont poursuivis jusqu'en octobre 1962. Ceci est largement établi, mais, affirmer que la responsabilité en incomberait, en quelque sorte exclusivement, aux partisans de l'EMG n'est qu'une reconstitution a posteriori. Elle implique de considérer le GPRA comme un groupe porté aux compromis, simplification pour le moins abusive. Evian fut le fruit d'un marchandage aigu qui dura des mois. Il résulta d'un abandon quasi complet par la partie française de ses "exigences ». (Cf Robert Buron *Carnets politiques de la Guerre d'Algérie* et notre ouvrage *La phase finale de la Guerre d'Algérie)*. Il ne fut en aucun cas le résultat d'un adoucissement de la délégation FLN.





TRIBUNE LIBRE : JEAN MONNERET HISTORIEN



3°/ A partir du 16/17 avril 1962, les rapts devinrent massifs dans la ville d'Alger et la région algéroise. Ces deux endroits étaient respectivement dirigés par la Zone Autonome d'Alger du FLN ayant à sa tête Si Azzedine (Rabah Zérari) et par la wilaya 4 ayant à sa tête Si Hassan (Youcef Khatib). Ces deux secteurs détiennent un record des enlèvements d'Européens. Or, ils n'avaient nullement fait allégeance au clan Ben-Bella/Boumediene. Ils soutenaient le GPRA. Ceci ne peut, ni ne doit être escamoté.

4°/ Dans l'Algérois, des partisans du clan Ben-Bella/Boumediene s'organisèrent pour contrer les partisans du GPRA. Leur cible n'était pas les Européens. Mohammed Khider réunit les Benbellistes en des comités de base qui se lancèrent dans des manifestations diverses.

Yacef Saadi vieux routier du terrorisme depuis la Bataille d'Alger se mit à son service. Il organisa dans la Casbah, où il avait des appuis, des commandos visant des chefs de la Zone Autonome. L'un d'eux fut abattu par eux le 23 juillet 1962 alors qu'il passait Rampe Valée. Or, il s'agissait de Mohammed Oukid responsable du Renseignement à la Zone Autonome et grand commanditaire des enlèvements d'Européens. Ceci ne peut davantage être escamoté. (Cf. L'organigramme de la Zone Autonome, fourni par Si Azzedine dans son livre *Et Alger ne brûla point*. Ed. Stock).

5°/ Comment les choses se passèrent-elles en Oranie, cette Zone, comme la ville d'Oran s'affichant favorables au clan Ben-Bella/Boumediene ? Le phénomène des enlèvements, comme à Alger, y a débuté le 16/17 avril 1962. Ceci indique clairement qu'il y avait à la base un mot d'ordre central, transcendant le clivage entre le GPRA et l'EMG. Néanmoins, le nombre des enlèvements resta plus faible à Oran et en Oranie que dans l'Algérois. Toutefois, le vaste massacre survenu le 5 juillet 1962 dans Oran égalisa, si l'on peut dire, les scores. Il est vrai que certains attribuent également ce massacre au clan Ben-Bella/Boumediene, mais là aussi sans preuves sérieuses.

6°/ Enfin un autre point ne saurait être escamoté. Le Consul Général Jean Herly a laissé au CDHA un témoignage important. Il affirme avoir reçu de Ben-Bella une aide considérable pour retrouver et souvent faire libérer des Européens enlevés. Ajoutons qu'au lendemain du 5 juillet, à partir notamment du 8, l'ALN et son partenaire se montrèrent d'une sévérité exemplaire envers les auteurs d'exactions contre les Européens. Ben-Bella en personne recevra les chefs d'entreprises Pieds-Noirs oraniens. Il affirma vouloir les débarrasser du « complexe de la souricière". (Comprendre, l'impossibilité de sortir du territoire). Il organisa aussi une vaste récupération des voitures volées les jours précédents et invita les Européens à venir les récupérer.
L'efficacité d'une telle démarche resta douteuse car, nombreux étaient ceux qui étaient déjà définitivement partis, mais sa symbolique fut forte à l'époque.

Les troupes de Boumediene imposèrent graduellement à Oran et dans l'Oranie un ordre de fer. Les fusillades par l'Armée ne furent pas rares. Pendant l'été, la zone oranienne fit contraste avec l'Algérois en proie aux exactions de la wilaya 4 qui durèrent jusqu'aux affrontements de l'automne avec l'Armée des frontières, laquelle y mit fin pour l'essentiel. Bien entendu, ni Ben-Bella, ni Boumediene n'agissaient par humanisme ou affection pour les Pieds-Noirs. L'opportunité politique seule les guidait. Cependant, la crainte, très répandue alors, que l'Algérie ne s'engageât dans la même voie que le Congo belge sous Lumumba, se dissipa. Hélas ! Les Pieds-Noirs étaient partis, l'exode était irréversible. Pour le malheur des uns comme pour celui des autres.



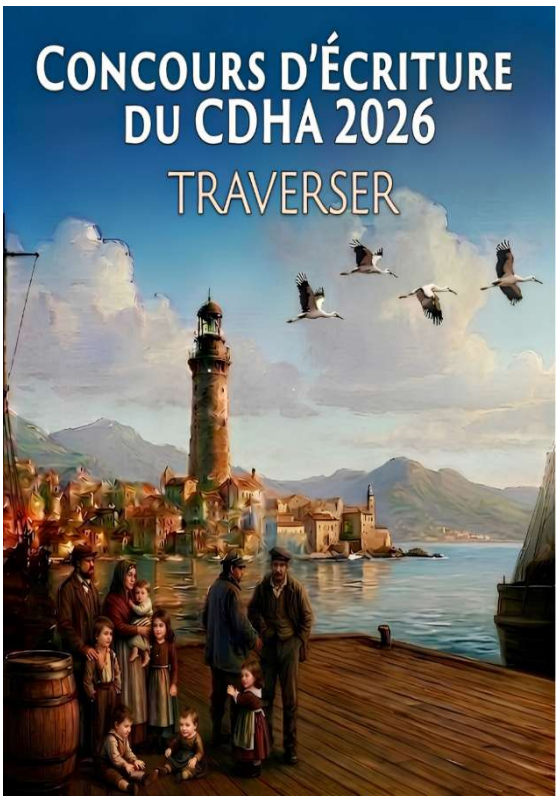


CDHA : Centre de documentation Historique sur l'Algérie

Vous les attendiez ? Elles sont de retour !
Les Rencontres du CDHA reviennent pour une nouvelle édition le **Samedi 14 novembre 2026**



Cette année, l'équipe du CDHA a décidé de consacrer cette journée d'échange sur le thème suivant :
Migrations européennes vers l'Afrique du Nord à partir de 1830
Dans ce contexte se tiendra, le 15 novembre 2026 à 9h30, au Conservatoire National de la Mémoire des Français d'Afrique du Nord la remise des prix du concours d'écriture. Pour la deuxième année consécutive le cercle de lecture et de poésie du CDHA met à l'honneur les poètes nés ou ayant longtemps vécu en Algérie lorsqu'elle était française : cette année Jean-Claude Xuereb (1930 - 2025).



L'historien et Vice-Président du CDHA **Gérard Crespo**, proposera une biographie et un témoignage, les poèmes de l'artiste seront ensuite portés par les voix d'**Amalia Escriva**, **Isabelle Lillo-Royer** et **Paul Monnier.**

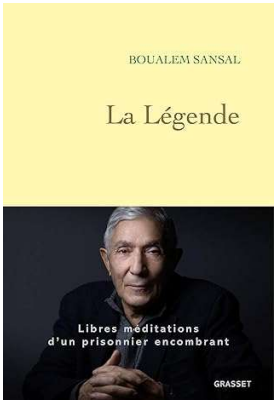
La matinée se poursuivra en musique avec **Pierre-Henri Xuereb**, altiste et fils de l'artiste, accompagné du harpiste **Fabrice Pierre,** tous deux musiciens professionnels internationaux.
Ensemble, ils interpréteront des œuvres de **Manuel de Falla**, prolongeant cet hommage par un dialogue entre poésie et musique.





LA RUBRIQUE CULTURELLE DE MAÏA ALONSO





La légende – Boualem Sensal – Grasset – Mai 2026, 252 pages

Un livre qu'il faut lire.

La légende. Un livre écrit en 40 jours, « *dans l'urgence, avec la blessure encore ouverte….*
Un jour, on découvre que l'on vit dans un monde inversé - où la vérité dérange, où la justice inquiète, où la liberté fait peur(…) Mon récit me permet de me réapproprier la légende, et rappelle ce qu'est une justice aux ordres, un pouvoir sans contrepoids, la peur quand elle s'installe dans la langue. (…) La légende n'est pas seulement le récit d'une détention. C'est l'histoire d'un homme que l'on a voulu effacer - et qui devient un symbole.
Boualem Sansal a été incarcéré du 16 novembre 2024 au 12 novembre 2025 dans le pénitencier de Koléa, en Algérie. Sa libération est due à l'intervention de l'Allemagne où il n'est pas un inconnu. En 2011 on lui décerne le très prestigieux Friedenspreis, le prix de la Paix créé en 1949.
Il écrit : *Je pensais aussi à la France, à son amour pour moi, son soutien sans faille, à sa prudence parfois pesante, handicapante, à sa fidélité malgré tout*… (P 162). Quelle déception facile à imaginer quand il sera de retour en France ! : *On me jette à la figure des ragots et des rumeurs. J'aurais été démarché par Sarkozy, introduit chez le roi Bolloré par le père Noël, pistonné par la sœur de la concierge, etc.* (P 232).
Chez Grasset, il trouvera l'amitié, de l'attention, de la confiance, de la correction, « *et même, chose rare, de la modestie ».* (P 232).
Boualem Sansal relate son année d'emprisonnement, sa rage contre la dictature algérienne, son amour et admiration pour son épouse Naziha qui l'a aidé à survivre jusqu'à son retour en France. Il explique les raisons de sa rupture avec Gallimard, son éditeur historique et ami de longue date. Amer à juste titre, il ne mâche pas ses mots, laisse éclater sa colère contre *le camp du bien,* dont il est l'otage.
Prisonnier, Sansal partage sa souffrance avec les autres détenus avec qui il tisse des liens d'une profonde humanité.
Non compris des medias lui trouvant mille et un défauts, jusqu'à calculer les coquilles !ce récit dérange apparemment. Pourtant il est *indispensable* comme le souligne sa femme Naziha (P 83) dont le témoignage poignant permet de mesurer encore mieux le calvaire enduré non seulement par le prisonnier mais aussi par son épouse : « *La prison ne s'arrête à ses murs, elle est entrée dans notre maison, elle s'est assise à notre table familiale, elle s'est installée dans mes nuits, s'est glissée dans mon lit et dans mes rêves qu'elle a transformés en cauchemars* » (P 80).

Comme Camus dont il ressent la filiation, Sansal est devenu l'homme à *contester, à disqualifier* (P 94). Il fait une nette distinction entre la *foi* et l'Islam. Une phrase qui en dit long : « *Désespérer, c'est croire en l'avenir, c'est aussi l'inventer. S'obliger à l'inventer* » (P 142). En conclusion, il écrit : « ***La Légende*** *n'est pas un livre neutre. C'est un livre de combat pour la liberté d'expression et la dignité des victimes de la terreur. C'est un manifeste, un plaidoyer, un SOS pour peuple en danger de mort. Il met en cause le régime algérien honni. Il nomme. Il accuse*. » (P 236)

L'auteur. Boualem Sansal, né le 15 octobre 1944 à Theniet El Had, est Lauréat de très nombreuses distinctions et membre de l'Académie française.

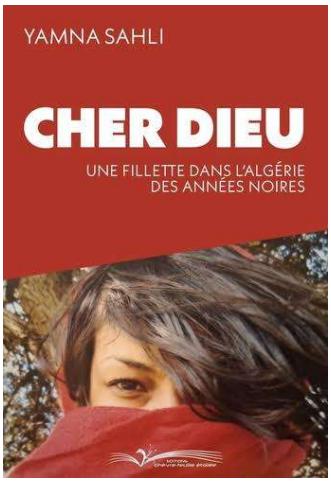




LA RUBRIQUE CULTURELLE DE MAÏA ALONSO



Cher Dieu, une fillette dans l'Algérie des années noires – Yamna Sahli – Editions du Chèvre-feuille étoilée, mai 2026 – 288 pages



Quand les éditons du « Chèvre-feuille étoilée » m'ont adressé en service de presse le roman de Yamna Sahli, ***Cher Dieu, une fillette dans l'Algérie des années noires***, je ne savais pas sous quel angle j'allais pouvoir le lire. Parce que je suis moi aussi née en Algérie mais en Algérie française. Parce que j'étais, comme l'auteure, une petite fille pendant la guerre dite d'indépendance, déjà guerre civile, tous les protagonistes étant des enfants du Bled. La guerre d'indépendance, la guerre des années noires. Tant de similitudes ! Seuls les lecteurs de « Chez-nous » feront ce parallèle…

Il y a forcément deux regards qui se juxtaposent pour lire ce premier roman de belle texture, sensible, parfois déluré panaché d'innocence. Il nous amène à nous immiscer dans la vie intérieure d'une petite fille à la parole libre, futée, intelligente et très curieuse. Elle s'adresse à Dieu parce que c'est sa culture et en toute innocence décrit la cruauté des mœurs sur un ton qui traduit un constat défaitiste : *c'est ainsi, quoi.*

Cette autobiographie donne la parole à la petite Yamina, née en 1984 à Alger, juste après l'adoption du Code de la famille qui réduit chaque femme à un statut de mineure à vie. Nous plongeons dans les rituels d'une religion extrêmement codifiée, les peurs et les imaginaires de la société algérienne. Roman écrit dans un français parsemé d'arabe dialectal, l'auteure nous partage, à chaque instant, toutes ses émotions avec un doigté sidérant. Elle retrace la montée de l'islamisme, les douleurs et les drames, les « folies religieuses » ou, plus intimement, son éveil à la sexualité. Elle s'autorise tout, dit tout, brise les tabous, sur un ton désarmant ou l'impudeur et l'innocence fusionnent pour dénoncer la recherche imposée de la respectabilité en toute occasion. En s'adressant à Dieu, sa foi se heurte souvent avec rage contre les injonctions patriarcales de l'Islam qui imposent un statut insoutenable aux filles et aux femmes.

La guerre fratricide que se font les Algériens dans ces *années noires* n'est pas sans éveiller de funestes souvenirs pour la petite fille que j'ai été dans les années 50-60. La peur, la barbarie, la mort, nous les avons vécus, les mêmes, dans ces années là : « *Les blindés étaient là, mais ils ne sont pas intervenus ! » « Ils ont éclaté des bébés contre les murs et éventrés des femmes enceintes », « Beaucoup de jeunes filles ont été enlevées », « Ils ont égorgé tout le monde, cela a duré des heures ! » « L'armée est arrivée le lendemain, une fois que tout était fini »* (P 181)

L'auteure

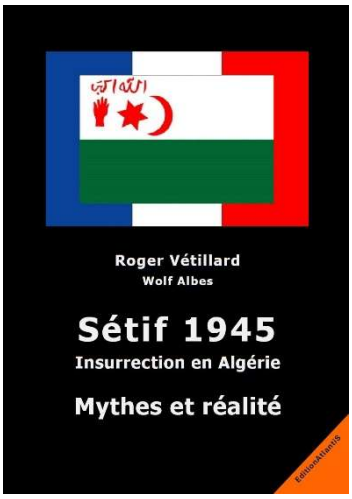
Yamna Sahli née en 1984 à Tipaza en Algérie, grandit entre classiques français et sciences islamiques. Ingénieure de formation, elle poursuit ses études en France et s'installe définitivement à Lyon. Elle anime des groupes d'écriture et explore la culture algérienne, le féminisme, et la lutte contre les extrémismes.





LA RUBRIQUE CULTURELLE DE MAÏA ALONSO





Sétif 1945 – Insurrection en Algérie – Mythes et réalité – Roger Vétillard et Wolf Albes – Editions Atlantis 2026 – 368 pages – 26 €.

Les mythes algériens du 8 mai 1945 sont légendes. Selon l'histoire officielle algérienne, le 8 mai 1945, une manifestation à Sétif, réclamant pacifiquement l'indépendance, aurait été noyée dans le sang par les forces de l'ordre ce qui aurait provoqué une insurrection dans le Nord-Constantinois avec 45 000 morts musulmans. Sont systématiquement passées sous silence les violences des révoltés tout comme le rôle du Parti populaire algérien (P.P.A.) ou celui de Messali Hadj (M.N.A) ainsi que l'inspiration arabo-islamiste du soulèvement. Indépendantiste.

Cet ouvrage se veut une rectification minutieuse et impartiale. Après de nouvelles recherches, Roger Vétillard, natif de Sétif, déconstruit les mythes qui ont été créés autour de ce drame. Les manifestants à Sétif étaient armés : les premiers Européens ont été tués par arme blanche et arme à feu – et cela bien avant le début de la manifestation. En mai 1945 a eu lieu un soulèvement général, organisé par le P.P.A. afin de mettre en place un gouvernement provisoire algérien dirigé par Messali Hadj, projet qui a échoué. Roger Vétillard estime que le nombre de victimes était de moins de 2 000 dans la région de Guelma et de moins de 3 000 dans les autres régions. Là où il n'y a pas eu de massacres d'Européens, il n'y a pas eu de répression.

La rédaction de cet ouvrage colossal a nécessité une minutieuse compilation de diverses sources avec une analyse critique de la presse écrite. Dans l'avant-propos Roger Vétillard précise : « *En m'informant (*sur les faits, ndlr*), j'ai constaté qu'historiens et journalistes ne s'embarrassaient pas toujours d'informations, qu'ils sont parfois guidés par des présupposés et qu'ils se copient souvent les uns les autres* ». Quand on cherche la vérité, les sources sont nombreuses. Elles ont été vérifiées et détaillées. Roger Vétillard a déjà écrit deux livres sur le sujet, parus en 2008 et 2011. Cet ouvrage propose une nouvelle édition revue, corrigée, complétée et mise à jour. On peut le constater, trop souvent histoire et vérité ne coexistent guère.
Vétillard et Albes développent en introduction, le fameux 8 mai 1945 à Sétif, puis abordent la révolte organisée qui s'étend autour de Sétif ainsi que la révolte à Guelma, dans ses environs et dans le Constantinois. Sans oublier les événements liés à cette date dans les départements d'Oran et Alger. La répression, sévère, y est longuement décrite, comme la controverse sur le nombre des victimes, avec analyse et commentaires avant de traiter les contextes politique et économique. Des questions s'invitent : dimension religieuse de ces événements ? Intervention de l'étranger ? Complot des autorités françaises ? Annexes, notes abondantes et illustrations complètent l'ensemble.

Les co-auteurs :
Roger Vétillard, né à Sétif, médecin et écrivain. Passionné par l'histoire de l'Algérie française, il y consacre des recherches depuis 1995, il publie plusieurs ouvrages sur cette période, en particulier sur les massacres de 1945 et 1955 dans le Constantinois.

Wolf Albes, maître de conférences à l'université d'Augsbourg en littérature française, auteur de nombreux ouvrages en français et en allemand. Il est éditeur (Les éditions Atlantis, Allemagne).





LA RUBRIQUE CULTURELLE DE MAÏA ALONSO

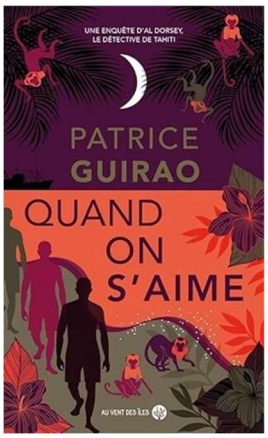




"D'un pas l'autre" – d'Anne Claude Iger aux éditions L'Harmattan. 114 pages – 12,35 €

Il s'agit d'un court recueil de nouvelles en rapport avec notre pays natal, l'Algérie, qui vient tout juste de paraître. Une photo dissimulée derrière une autre, un voyage où la frontière est celle du temps, une langue effacée qui revient par éclats et, au fond d'un couloir, une découverte troublante : chaque récit ouvre une brèche dans le passé. De simples traces - photos, objets, fragments de mémoire - sont autant de signes ténus qu'il suffit d'approcher pour que leur histoire se raconte.

L'auteure : Anne Claude Iger est compositrice. Ses dernières pièces musicales *Le pays de l'oubli* et *Le voyage immobile* l'ont orientée vers un autre type d'écriture. Depuis, elle a publié trois récits auquel s'ajoutent ces nouvelles.



« Quand on s'aime » Patrice Guirao (Au vent des îles, 2025)

Baroud d'honneur du détective des tropiques Al Dorsey !
Ce sixième tome complète et termine la phrase initiée en 2009, (chaque partie titrant un livre) : « Crois-le, Lyao-li, Si tu nous regardes, Tu vois ! Rien n'est perdu Quand on s'aime »
Al Dorsey, le narrateur, n'a rien perdu de sa verve. Ses aventures sont ici concentrées sur deux jours, avec tout un amoncellement d'événements pas du tout ordinaires ! Et derrière l'humour ou le soulignant, des sujets graves comme la drogue, l'esclavage, la mort... avec des personnages inattendus, loufoques, ainsi le faux gynéco.
Autour d'Al gravitent toujours ces personnages hauts en couleur : sa maman « Mamie Gyani », qui l'appelle Doudou. Elle est dotée d'une sorte de pouvoir occulte, et a une grande influence sur les habitants de l'île. Il y a son ami d'enfance Sandona Philibert dit Sando, inspecteur de police, avec sous ses ordres, des énergumènes peu efficaces. Et il y a Toti, un personnage croustillant, milliardaire va-nu-pieds, au chuintement vernal caractéristique. Sans oublier le retour dans cet opus, de la belle Lyao-li en future maman, qui nous avait manqué dans les précédentes aventures. Elle était patir faire le mannequin en Californie ! Même absente de la série, Lyao-li reste omniprésente : elle est la fleur de l'amour incarnée.

Mais j'oubliais Koala qui prend l'accent local, ou Choupette la poussive. Et cette fois-ci, on ne voit pas Baldwin, le petit chien d'Al Dorsey mais son nom est mentionné – par contre il y a les facéties de cinq capucins tombés du ciel (provision vivante des pirates) qui en font voir de toutes les couleurs à ce pauvre Toti…,
Toujours aussi cette tendresse derrière les lignes, tenant la main à l'horreur (l'assassinat de Tita). Humour et gravité constituent la trame de ce dernier épisode d'un héros qui ne vieillit pas !

L'auteur : Patrice Guirao est né à Mascara en 1954. Parolier, il collabore avec les plus grands (Hallyday, Pagny, Art Mengo ou Obispo entre autres) et, toujours discret, enchaîne les tubes avant de s'adonner à l'écriture de comédies musicales à succès et de romans policiers publiés chez Robert Laffont et Au Vent des îles.





NECROLOGIE

Francette Mendoza, une grande dame, sentinelle de notre Mémoire



Francette Mendoza, née Torres, s'est éteinte le 20 juin, à l'âge de 84 ans. C'était une amie de longue date de la MAFA. Avec elle disparaît une figure particulièrement engagée de la communauté des Enfants de l'Algérois, dont elle aura été pendant plusieurs décennies l'une des chevilles ouvrières et la mémoire. C'est à l'initiative de son mari, Robert Mendoza, qu'elle rejoint l'Amicale Gardoise des Enfants de l'Algérois. En 1980, elle s'investit pleinement dans l'association qui, créée en 1967, ne compte alors que 69 adhérents. Au fil des années, elle contribuera à en faire une véritable « grande famille », selon ses propres mots. Présidente de l'Amicale Nationale des Enfants de l'Algérois, « Aux Échos d'Alger », elle sera aussi la fondatrice et directrice de publication de la revue trimestrielle éponyme.

Pendant des décennies, Francette Mendoza s'emploie à entretenir les liens entre ceux qui avaient dû quitter l'Algérie et leurs descendants. Rassemblements, rencontres, création d'antennes régionales : elle multiplie les initiatives pour que ne se perde pas le souvenir des villes et villages de l'Algérois et de ceux qui y avaient vécu. Elle avait notamment fait des rendez-vous d'Uzès des moments privilégiés de retrouvailles.

C'est sans doute dans les pages des « Échos d'Alger » que son empreinte restera la plus visible. Elle y signe régulièrement des éditoriaux où se mêlent souvenirs, réflexions et défense d'une mémoire à laquelle elle était profondément attachée. Pour Francette Mendoza, transmettre n'était pas regarder le passé avec nostalgie : c'était empêcher qu'une histoire et ceux qui l'avaient vécue ne disparaissent avec le temps. Elle accordait une attention particulière aux jeunes générations, consciente que les témoins directs de l'Algérie française s'effaçaient peu à peu.

Femme de caractère, passionnée, combative, elle aura défendu ses convictions avec constance. Malgré les épreuves et les difficultés de santé qui avaient marqué ses dernières années, elle poursuivit son engagement aussi longtemps que ses forces le lui permirent. Son dernier éditorial paraît encore au printemps 2026.

Passeuse de mémoire, elle trouva le temps d'organiser des voyages en Algérie, emmenant des Pieds-noirs sur des lieux de vie, sans oublier la visite de nos cimetières.

À sa disparition, les témoignages affluent, saluant une femme « exceptionnelle », son dévouement et sa capacité à maintenir les liens. Elle laisse quatre enfants, Jean-Philippe, Anne-Véronique, Fabrice et Régis, ses petits-enfants et ses nombreux amis qui perdent bien davantage qu'une présidente : une femme qui, durant plus de quarante ans, avait fait de la mémoire un lien vivant entre les générations.

La MAFA adresse toutes ses condoléances à sa famille ainsi qu'à la foule d'amis qui l'a accompagnée tout au long de sa vie active.





ADHEREZ A LA MAFA !

Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord

MAFA : 95 rue d'Amsterdam / 75008 / PARIS
Tel : 01/45/26/29/33
Courriel : contact@mafa-pn.fr Site internet : www.mafa-pn

Chaine YOUTUBE:MAISON DES AGRICULTEURS ET DES FRANCAIS D'AFRIQUE DU NORD

APPEL COTISATION 2026

DEPUIS 1962 LA MAFA DEFEND VOTRE MEMOIRE ET VOS INTERETS

NOM : Prénom :

Nom de Jeune Fille :

Né(e) le :

À :

Adresse :
.....
.....

Téléphone fixe : Mobile :

Important : votre adresse Email si possible :

Sollicite mon adhésion à la Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord (MAFA) en qualité de membre actif

Je verse ce jour par chèque le montant de ma cotisation de l'année fixé à :

- 30 € pour une cotisation de soutien (1)
- 50 € pour les retraités
- 100 € ou plus pour les actifs et les bienfaiteurs

À Le

Signature :

(1) : le montant de la cotisation de soutien est laissé au libre choix de l'intéressé , + ou - 30 €, la somme de 30 € nous semble raisonnable.





Monceau
Assurances

MONCEAU RETRAITE

Découvrez
Monceau Retraite
Plan d'Épargne Retraite
(PER) en points

Nos conseillers
sont à votre disposition
pour vous accompagner
dans vos projets.

Bénéficiez d'un cadre juridique et fiscal avantageux.

Pour en savoir plus, contactez-nous.

0 800 589 161 Service & appel gratuits

Disponibilité, écoute et confiance

EN SAVOIR PLUS

RETRAITE & FISCALITÉ
UN DUO GAGNANT

- Constituez-vous un complément de retraite dès 18 ans
- Bénéficiez d'une déduction fiscale et réduisez votre impôt sur le revenu*
- Profitez de ses nombreux avantages

*Pour connaître le montant de votre déduction fiscale, en fonction de votre situation, contactez l'un de nos conseillers de proximité.

monceauassurances.com

Monceau Assurances est la marque détenue par la Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM) Monceau Assurances dont bénéficie la société affiliée Capma & Capmi, société d'assurance mutuelle vie à cotisations fixes. Entreprise régie par le code des assurances - Siret 775 670 482 00030 - Siège social : 36/38, rue de Saint-Pétersbourg - CS 70110 - 75380 Paris cedex 08 - Tel. : 01 49 95 79 79 - monceauassurances.com - Document non contractuel.



